

Portant nomination d'un (1) Secrétaire Permanent
de l'Initiative pour la Transparence des Industries
Extractives au Niger

LE PREMIER MINISTRE,

- VU la Constitution du 25 novembre 2010;
- VU l'Ordonnance n°2011-20 du 23 février 2011, portant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- VU le Décret n°2016-161/PRN du 2 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2016-343/PRN/PM du 8 juillet 2016, portant organisation et attributions des services du Premier Ministre ;
- VU l'Arrêté n°069/PM du 05 mai 2008 portant création, attributions, composition et fonctionnement du dispositif institutionnel de préparation et de suivi de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) au Niger et les textes modificatifs subséquents ;
- VU Les nécessités de service ;

ARRETE*

Article Premier : Monsieur Abdelkarim Aksar, titulaire d'un Bachelors en Ingénierie, spécialité Géologie (option : Exploitation Extraction), est nommé Secrétaire Permanent de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) au Niger, en remplacement de Monsieur Abdoul Aziz Askia.

Article 2 : L'intéressé a rang de Conseiller Principal du Premier Ministre.

Article 3 : Le présent arrêté, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature.

Article 4 : Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

LE PREMIER MINISTRE

BRIGI RAFINI

POUR AMPLIATION :

Le Directeur de Cabinet Adjoint

ABDOULKADER AGHALI

CAB/PRN.....	1
CAB/PM.....	1
SG/CAB/PM.....	1
ITIE.....	1
JO.....	1
DOSSIER /INT.....	1
ARCHIV/PM.....	1